




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-544**

Séance publique du

15 décembre 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20151215- lmc177089-DE-1-1
Date de signature : 17/12/2015
Date de réception : jeudi 17 décembre 2015
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : STATIONNEMENT DE VEHICULES MUNICIPAUX DANS LES PARKINGS PUBLIC -
LOCATION DE 39 PLACES AUPRES DE LA SEMEPA SUITE AU TRANSFERT DU MUSEE GRANET
ET DE LA SALLE DU BOIS DE L'AUNE**

Le 15 décembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 09/12/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Gérard DELOCHE à Madame Muriel HERNANDEZ, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Christine BERNARD, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources Humaines et
Services aux Publics
Direction des Carrières, Rémunérations et
Procédures Informatisées

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DÉCEMBRE 2015

Nomenclature : 4.1

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI
CO-RAPPORTEUR(S) : M. DELOCHE Gérard

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : STATIONNEMENT DE VEHICULES MUNICIPAUX DANS LES PARKINGS PUBLIC
- LOCATION DE 39 PLACES AUPRES DE LA SEMEPA SUITE AU TRANSFERT DU MUSEE
GRANET ET DE LA SALLE DU BOIS DE L'AUNE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération du 21 juillet 1994, la ville a loué des places de stationnements destinés à l'usage de véhicules municipaux auprès de la SEMEPA.

Par Délibération n° 2001 0403 du 17 mai 2001 la Ville a signé une convention avec la Société d'Economie Mixte d'équipement du Pays d'Aix de la Ville d'Aix-en-Provence (SEMEPA) afin de porter à 250 le nombre de places de parking de stationnement destinés à l'usage des véhicules municipaux dont 12 ont été transférées à la CPA lors du transfert du personnel. Suite à l'avenant n° 5 à la convention n° 34891 du 20 juin 2001 présenté au conseil municipal du 28 septembre 2015 par délibération n° 2015-369, la Ville gère 430 abonnements.

Aujourd'hui, il convient pour réactualiser le nombre de places de parking en fonction de nouveaux besoins suite au Transfert de la Salle du Bois de L'Aune et du Musée Granet, de modifier la convention n° 34 891 du 20 juin 2001.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** sur le principe de porter à 469 (18 Places supplémentaires au Parking Méjanas, 1 Place supplémentaire au Parking Pasteur, 19 Places supplémentaires au Parking Carnot, 1 Place supplémentaire au Parking Rotonde) le nombre de places louées par la Ville à la SEMEPA

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n° 6 à la convention correspondante entre la Ville et la SEMEPA sachant que la dépense annuelle incidente sera de l'ordre de 32 500 € (Trente-deux mille cinq cent euros) toutes charges comprises et imputée au budget de la Ville sur le chapitre 920 20 6188-1622 : personnel permanent : services généraux Administration générale de la Collectivité.

DL.2015-544 - STATIONNEMENT DE VEHICULES MUNICIPAUX DANS LES PARKINGS PUBLIC - LOCATION DE 39 PLACES AUPRES DE LA SEMEPA SUITE AU TRANSFERT DU MUSEE GRANET ET DE LA SALLE DU BOIS DE L'AUNE-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

AVENANT N° 6 A LA CONVENTION N° 34891 DU 20 JUIN 2001

ENTRE :

La Ville d'Aix-en-Provence représentée par Madame le Maire,

D'une part,

ET :

La Société d'Economie Mixte d'Equipement du Pays d'Aix (S.E.M.E.P.A.)
Représentée par son Président,

D'autre part

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ART. 1 :

L'article 1 de la convention n° 34 891 du 20 juin 2001 est modifié comme suit :

La présente convention a pour objet la location sous forme d'abonnement, de 469 places de stationnement réparties dans les parcs de la Ville d'Aix-en-Provence de la façon suivante :

- 84 dans le parc Signoret,
- 78 dans le parc Méjanes,
- 262 dans le parc Pasteur,
- 15 dans le parc Mignet,
- 28 dans le parc Carnot,
- 2 dans le parc Rotonde.

ART.2 :

Les tarifs des abonnements restent fixés comme prévu à l'art 1 de l'avenant approuvé par le Conseil Municipal 17 mai 2001 modifiant l'art 3 de la convention n° 34 891 du 20 juin 2001.

ART 3 :

Les autres clauses de la convention en date du 20 juin 2001 approuvé par le Conseil Municipal du 17 mai 2001 restent inchangées.

Fait à Aix-en-Provence, le

Le président de la S.E.M.E.P.A.

Le Maire d'Aix-en-Provence